

VILLE DE

BULLE

Grand-Rue 7 | Case postale | CH-1630 Bulle
Tél. 026 919 18 00 | caisse.pensions@bulle.ch

Caisse de pensions de la Ville de Bulle

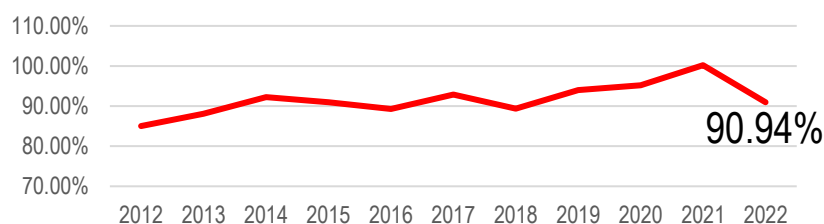
**Comptes de
l'exercice 2022**

Tables des matières

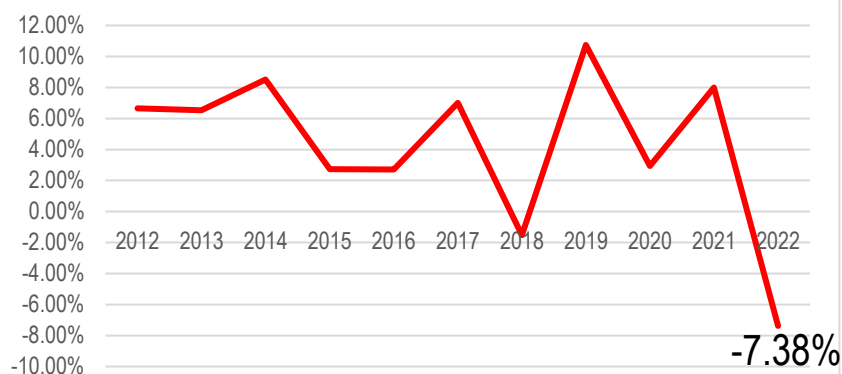
Chiffres clés	1
Bilan	2
Comptes d'exploitation	3
Annexe aux comptes	
Bases et organisation	5
Membres actifs et rentiers	7
Nature de l'application du but	8
Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence	10
Couverture des risques / règles techniques / degré de couverture	11
Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	18
Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	24
Demandes de l'Autorité de surveillance	25
Autres informations relatives à la situation financière	25
Evénements postérieurs à la date du bilan	25
Inventaire des titres au 31 décembre	
Rapport de l'organe de révision	

Chiffres clés

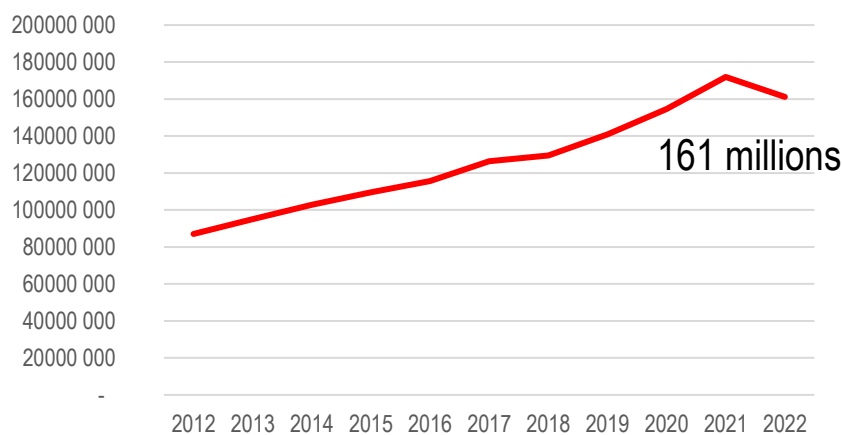
Degré de couverture



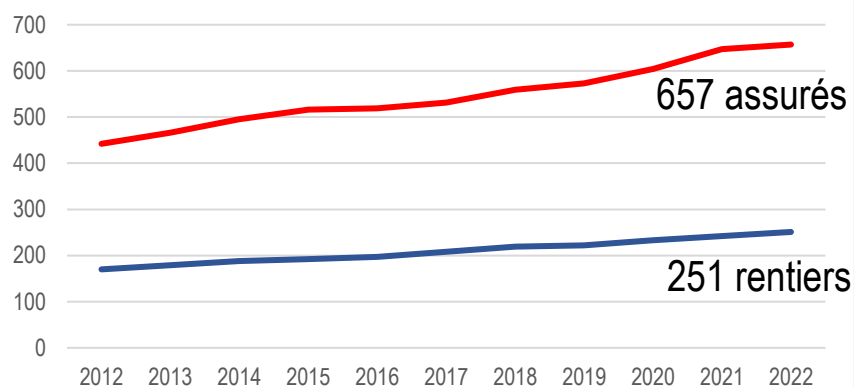
Performance nette



Total du bilan



Assurés / rentiers



BILAN		31.12.2022	31.12.2021
		CHF	CHF
ACTIF			
A	Placements	160'714'504.96	171'913'865.50
	Avoirs en banques	5'097'612.34	6'204'341.57
	Comptes courants divers	161'064.70	131'387.15
	Impôts à récupérer	345'602.68	537'561.40
	Obligations en CHF ou hedgées	39'729'711.33	43'795'070.21
	Obligations en monnaies étrangères	4'643'104.15	5'939'721.46
	Actions suisses	18'985'065.47	23'006'302.68
	Actions étrangères	28'198'883.64	33'462'973.54
	Placements alternatifs	416'692.32	1'098'560.18
	Placement infrastructures	2'925'802.07	1'986'707.90
	Placements immobiliers	13'280'966.26	14'773'239.41
	Immeubles	43'930'000.00	40'978'000.00
	Placements garantis auprès de l'employeur	3'000'000.00	0.00
B	Compte de régularisation actif	365'362.85	341'953.40
	Total de l'actif	161'079'867.81	172'255'818.90
PASSIF			
D	Dettes	2'531'517.85	815'904.53
	Prestations de libre-passage et rentes	2'519'958.10	505'433.10
	Banques / Assurances	0.00	310'471.43
	Autres dettes	11'559.75	0.00
E	Compte de régularisation passifs	261'035.80	1'692'481.88
H	Capitaux de prévoyance et provisions techniques	174'058'864.90	169'412'419.35
	Capital de prévoyance assurés actifs	93'532'028.90	91'775'397.50
	Capital de prévoyance des rentiers	74'778'889.15	70'457'354.00
	Provisions techniques	5'747'946.85	7'179'667.85
I	Réserve de fluctuation de valeur	0.00	335'013.14
J	Capital de la fondation / Découvert	-15'771'550.74	0.00
	Situation en début de période	0.00	-7'706'212.18
	Excédent des produits / charges	-15'771'550.74	7'706'212.18
	Total du passif	161'079'867.81	172'255'818.90

COMPTES D'EXPLOITATION		31.12.2022 CHF	31.12.2021 CHF
K	Cotisations et apports ordinaires et autres	9'074'130.25	8'582'745.15
	Cotisations des salariés	3'428'098.15	3'210'883.90
	Contributions de l'employeur	5'411'032.10	5'185'025.25
	Mesures d'accompagnement de l'employeur	0.00	0.00
	Primes uniques et rachats	235'000.00	186'836.00
L	Prestations d'entrée	6'872'814.55	5'312'731.55
	Apports de libre-passage	6'435'824.50	4'835'036.00
	Apports EPL/Divorce	436'990.05	477'695.55
K à L	Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	15'946'944.80	13'895'476.70
M	Prestations réglementaires	-5'648'778.80	-4'818'227.85
	Rentes de retraite	-4'001'548.95	-3'820'824.50
	Rentes de survivants	-488'767.05	-461'531.90
	Rentes d'invalidité	-184'520.50	-164'693.00
	Prestations en capital à la retraite et à l'invalidité	-973'942.30	-371'178.45
O	Prestations de sortie	-8'709'753.75	-4'332'974.55
	Prestations de libre-passage en cas de sortie	-7'515'708.45	-3'223'900.15
	Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce	-1'194'045.30	-1'109'074.40
M à O	Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-14'358'532.55	-9'151'202.40
P/Q	Dissolution / Constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions	-4'646'445.55	-8'674'283.45
	Dissolution / Constitution de capitaux de prévoyance assurés actifs	-851'577.75	-3'442'696.40
	Dissolution / Constitution de capitaux de prévoyance des rentiers	-3'106'264.05	-3'220'097.00
	Dissolution / Constitution de provisions techniques	1'431'721.00	1'773'876.70
	Rémunération du capital des assurés actifs	-905'053.65	-2'462'981.75
	Rémunération du capital des rentiers	-1'215'271.10	-1'322'385.00
S	Charges d'assurance (stop loss et fonds de garantie)	-76'765.40	-69'245.20
	Prime de risque	-29'840.40	-27'532.25
	Prime pour frais de gestion	-6'610.55	-6'426.30
	Cotisations au fonds de Garantie	-40'314.45	-35'286.65
K à S	Résultat net de l'activité d'assurance	-3'134'798.70	-3'999'254.35

COMPTES D'EXPLOITATION		31.12.2022 CHF	31.12.2021 CHF
T	Résultat net des placements	-12'696'652.48	12'351'069.41
	Résultat net s/cash et équivalents CHF/devises	18'773.34	-36'788.78
	Résultat net s/obligations en CHF ou hedgées	-5'692'316.95	-701'938.44
	Résultat net s/obligations en monnaies étrangères	-612'323.78	-156'687.27
	Résultat net s/actions suisses	-3'737'100.05	4'714'057.07
	Résultat net s/actions étrangères	-5'650'580.14	6'902'286.98
	Résultat net s/placements alternatifs	-61'972.83	76'839.31
	Résultat net s/placements infrastructures	370'260.86	208'556.64
	Résultat net s/placements immobiliers	-1'260'271.04	318'838.11
	Résultat net s/immeubles	1'746'203.85	1'661'448.30
	Variation de la valeur des immeubles	2'952'000.00	320'000.00
	Intérêts moratoires sur prestations de libre-passage	-7'124.55	-5'176.50
	Frais d'administration de la fortune	-762'201.19	-950'366.01
	Frais de transactions et charges fiscales	-28'507.66	-189'154.09
	Frais de gestion et droits de garde	-733'693.53	-761'211.92
V	Autres produits	57.60	11.36
W	Autres frais	-12'616.10	-12'683.00
X	Frais d'administration	-262'554.20	-297'918.10
	Frais d'administration généraux	-184'632.20	-214'355.90
	Honoraires de l'organe de révision	-11'200.80	-12'385.50
	Honoraires de l'expert en prévoyance professionnelle	-54'544.55	-61'318.95
	Emoluments des autorités de surveillance	-12'176.65	-9'857.75
K à X	Excédent des charges / produits avant constitution de la réserve de fluctuation de valeur	-16'106'563.88	8'041'225.32
Y	Dissolution / Constitution de la réserve de fluctuation de valeur	335'013.14	-335'013.14
Z	Excédent des charges/produits	-15'771'550.74	7'706'212.18

ANNEXE AUX COMPTES

I. Bases et organisation

Forme juridique et but

Par décision du Conseil général du 12 décembre 1984, la Ville de Bulle a constitué une caisse de pensions de droit public.

La Caisse de pensions de la Ville de Bulle a pour but la prévoyance professionnelle en faveur du personnel communal de la Ville de Bulle ainsi que du personnel de l'ensemble des sociétés affiliées, ainsi que de leurs proches et de leurs survivants, contre les conséquences économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité.

Elle étend la prévoyance au-delà des prestations légales minimales qui sont garanties dans tous les cas.

Enregistrement LPP et Fonds de garantie

La Caisse de pensions est dûment enregistrée au registre de la prévoyance professionnelle et auprès du Fonds de garantie, sous le numéro FR 2003.

Au cours de l'exercice, la Caisse de pensions a versé au fonds de garantie LPP des cotisations pour un montant de CHF 40'314.45. Elle n'a bénéficié d'aucun subside pour structure d'âge défavorable.

Indication des actes et des règlements

	Date
Acte de fondation	29.01.2014
modifié le	01.01.2020
Statuts et décret	27.05.2013
modifié le	27.05.2019
Règlement de prévoyance	01.01.2020
- avenant n° 1	24.06.2020
- avenant n° 2	01.01.2021
- avenant n° 3	01.01.2022
Règlement sur les capitaux de prévoyance, les provisions et les réserves (RR)	31.12.2020
- annexe n° 1	31.12.2022
Règlement sur les mesures d'assainissement (RMA)	01.01.2021
Règlement d'organisation (RO)	27.06.2019
Règlement sur l'encouragement à la propriété (REPL)	01.01.2021
Règlement de placement du 1 ^{er} janvier 2014	01.01.2014
- avenant n° 1	01.01.2015
- annexes n° 3, 4 et 7	01.07.2018
- annexes n° 3 et 4	01.01.2022
Règlement sur la liquidation partielle	01.02.2017

Organe de gestion et droit à la signature

Les membres du comité de l'IP exercent leur mandat durant cinq ans. Ils sont rééligibles au terme de leur mandat. Ils ont débuté au printemps 2021.

Comité		Représentation	Mode de signature
Morand Jacques	Président	Employeur	collective à deux ¹
Pythoud Chantal	Membre	Employeur	collective à deux ²
Thürler Claude	Membre	Employeur	collective à deux ²
Wyssmueller Nicolas	Membre	Employeur	collective à deux ²
Jaquet Murielle	Vice-présidente	Employé	collective à deux ²
Accarisi Vincent	Membre	Employé	collective à deux ²
Uldry Christophe	Membre	Employé	collective à deux ²
Simoës Carrinho Inês	Membre	Employé	collective à deux ²
Administration			Mode de signature
Girard Raoul	Administrateur		collective à deux ³
Vienne Nadine	Secrétaire		collective à deux ⁴

Siège de l'institution de prévoyance

Adresse	Caisse de pensions de la Ville de Bulle
Téléphone	Grand Rue 7, Case postale, 1630 Bulle
E-mail	026 919 18 19
	caisse.pensions@bulle.ch

¹ M. Jacques Morand, Président, avec tous les représentants de l'employeur, des employés, l'administrateur et la secrétaire ;

² tous les représentants de l'employeur et des assurés peuvent signer avec le Président ou la Vice-Présidente ;

³ M. Raoul Girard, administrateur, avec tous les représentants de l'employeur, des employés et la secrétaire ;

⁴ Mme Nadine Vienne, secrétaire, avec le Président et l'administrateur.

Organisation, experts, organe de révision, conseillers et autorité de surveillance

Commission de placement

Wyssmueller Nicolas	Président
Accarisi Vincent	Vice-président
Jaquet Murielle	Membre
Thürler Claude	Membre

Gestion technique, administrative et comptable

Girard Raoul	Administrateur
Vienne Nadine	Secrétaire

Mandat de gestion de fortune

Banque Cantonale de Fribourg
Banque Cantonale Vaudoise
UBS Asset Management Switzerland AG
Credit Suisse (Global Custody dépôt titres)

Gestion des immeubles

Gruyère Immo SA
Rue du Marché 12, 1630 Bulle

Expert en prévoyance professionnelle

Vonlanthen Consulting SA, cocontractant
Dorsaz Georges, expert exécutant
ZI de l'Ecorcheboeuf 4, 1084 Carrouge VD

Organe de révision

Fiduconsult Audit SA
Rue des Pilettes 3, 1700 Fribourg

Consultant en placements

Lusenti Partners
Rue Juste-Olivier 22, 1260 Nyon

Autorité de surveillance

Autorité bernoise de surveillance des institutions
de prévoyance et des fondations
Belpstrasse 48, Case postale, 3000 Berne 14

II. Membres actifs et rentiers

Assurés actifs	31.12.2021	Affiliation	Démission	Retraite	Invalidité	Décès	31.12.2022
Hommes	316	55	-40	-4			327
Femmes	331	71	-64	-7	-1		330
Total	647	126	-104	-11	-1	0	657

	31.12.2021	Affiliation	Démission	Transfert + 21 ans	31.12.2022
dont assurés risques					
Hommes	2	6	-1	-1	6
Femmes	2		-1		1
Total	4	6	-2	-1	7

Employeurs affiliés	31.12.2022	31.12.2021
	Actifs	Actifs
Ville de Bulle	385	387
Gruyère Energie SA	272	260
	657	647

Bénéficiaires de rentes	31.12.2021	Nouvelle	Fin droit	Décès	Retraite	31.12.2022
Retraités	204	12		-5		211
Enfants de retraités	1					1
Invalides	10	2	-1		-1	10
Enfants d'invalides	0					0
Conjoints survivants	26	3		-1		28
Orphelins	1					1
Total	242	17	-1	-6	-1	251
Hommes	97					101
Femmes	145					150
Total	242					251

III. Nature de l'application du but

Explication du plan de prévoyance

Depuis le 01.01.2020, la Caisse de pensions fonctionne selon le régime de la primauté des cotisations.

En application des statuts, la Caisse de pensions a édicté son règlement de prévoyance qui précise les droits et obligations des assurés et détermine l'objectif visé du plan de prévoyance.

Capital de prévoyance

Le capital de prévoyance est constitué du capital-retraite, du capital complémentaire et du capital pont AVS.

Le taux d'intérêt bonifié au capital de prévoyance est fixé par le comité de l'IP :

- a. chaque début de chaque année (intérêt d'ouverture) : il s'agit du taux d'intérêt estimé, applicable à l'année courante compte tenu de la situation financière prévisionnelle de l'IP ;
- b. chaque fin d'année (intérêt de clôture) : il s'agit du taux d'intérêt réel, applicable à l'année écoulée compte tenu de la situation financière effective de l'IP.

Prestations de retraite

L'âge de retraite réglementaire est de 65 ans pour les hommes, 64 ans pour les femmes. L'assuré peut choisir sa date de retraite entre 58 et 67 ans.

La rente de retraite est égale au capital de prévoyance acquis par l'assuré, y compris l'éventuel versement complémentaire de l'employeur, converti en rente à la date de la retraite effective.

Le taux de conversion est fixé selon les bases techniques de l'IP en vigueur au moment de la retraite, l'âge et le sexe de l'assuré. Il est fixé à 5.62 % à l'âge de retraite réglementaire.

L'assuré peut exiger le versement du quart de la prestation de retraite sous la forme d'un capital.

Prestations d'invalidité

En cas d'invalidité complète, le montant de la rente d'invalidité est égal à 60 % du salaire assuré.

Le bénéficiaire et l'employeur sont libérés du paiement des cotisations dès le début du versement de la rente d'invalidité.

Prestations de décès

En cas de décès d'un assuré, le montant de la rente de conjoint survivant est égal à 60 % de la rente d'invalidité assurée au moment du décès.

Un capital est versé en cas de décès d'un assuré si aucune rente de conjoint survivant n'est échue et si l'assuré n'a pas bénéficié d'un versement anticipé pour l'accession à la propriété.

Rente d'enfant

En cas d'invalidité ou de décès d'un assuré, la rente d'enfant, respectivement la rente d'orphelin, est égale à 20 % de la rente d'invalidité.

Pour le bénéficiaire d'une rente de retraite, la rente d'enfant est égale à 20 % de la rente de retraite versée si l'enfant est né, respectivement recueilli, avant la date de la retraite du bénéficiaire, sinon rente d'enfant minimale LPP.

L'âge limite est fixé aux 18 ans révolus de l'enfant. Si l'enfant est aux études ou en apprentissage ou s'il est invalide à raison de 70 % au moins, cet âge limite est reporté à 25 ans au plus.

Financement, méthodes de financement

La cotisation globale et son affectation sont fixées comme suit en pour-cent du salaire assuré :

	Epargne	Risques et frais	Total
de 18 à 20 ans	0.000%	2.000%	2.000%
de 21 à 34 ans	17.000%	2.000%	19.000%
de 35 à 44 ans	19.000%	2.000%	21.000%
de 45 à 54 ans	23.000%	2.000%	25.000%
dès 55 ans	25.000%	2.000%	27.000%

Les cotisations de l'assuré et de l'employeur sont fixées comme suit :

	Assuré	Employeur	Total
de 18 à 20 ans	0.810%	1.190%	2.000%
de 21 à 34 ans	7.697%	11.303%	19.000%
de 35 à 44 ans	8.507%	12.493%	21.000%
de 45 à 54 ans	10.128%	14.872%	25.000%
dès 55 ans	10.938%	16.062%	27.000%

Dès le 1^{er} janvier qui suit la date à laquelle l'assuré a eu 20 ans, l'assuré peut librement adhérer à l'épargne complémentaire et modifier son choix ensuite pour chaque 1^{er} janvier.

La cotisation épargne complémentaire à charge de l'assuré s'élève, pour le plan B, à hauteur de 1% du salaire assuré et pour le plan C, à hauteur de 2.5% du salaire assuré.

Le salaire de base correspond au salaire fixe AVS de l'assuré, mais au maximum à 10 fois la rente de l'AVS (pour 2022 : 10 x CHF 28'680.00 = CHF 286'800.00)

Le salaire assuré correspond au salaire de base diminué de la déduction de coordination. La déduction de coordination est égale au 7/8 de la rente maximale de l'AVS, au minimum à CHF 25'320.00 et est calculée proportionnellement au taux d'activité.

Autres informations sur l'activité de prévoyance

Dans sa séance du 10 novembre 2021, le comité de la Caisse de pensions a décidé de ne pas indexer les rentes en cours au 1^{er} janvier 2022 conformément à l'article 36 du règlement de prévoyance.

Le 29 novembre 2022, le comité a décidé de fixer le taux d'intérêt de clôture pour 2022 à 1 % et le taux d'ouverture dès le 1^{er} janvier 2023 à 1 % pour le capital de prévoyance.

IV. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

Les comptes annuels sont établis conformément à la recommandation Swiss GAAP RPC 26.

Principes comptables et d'évaluation

Les principes comptables et d'évaluation sont fixés dans le règlement de placement du 1^{er} janvier 2014 qui a été adopté par le comité le 27 novembre 2013 afin de répondre aux nouvelles exigences de la norme comptable Swiss GAAP RPC 26.

Base de cours de change : les cours de change correspondent à ceux utilisés par les gestionnaires de fortune.

Les placements libellés en monnaies étrangères : évaluation au cours devise de fin de période.

Obligations (y compris obligations convertibles et à option) et fonds de placements en obligations : évaluation à la valeur boursière.

Hypothèques et fonds de placements hypothécaires : évaluation à la valeur boursière, diminuée des intérêts.

Actions et fonds de placement en actions : évaluation à la valeur boursière.

Fonds de placements immobilier : évaluation à la valeur boursière.

Produits alternatifs : évaluation à la valeur boursière.

Placements infrastructures : évaluation à la valeur boursière.

Immeubles : évaluation à la valeur de rendement.

Placements auprès de l'employeur : des éventuels placements auprès de l'employeur sont autorisés conformément à la stratégie de placement. Ils font l'objet d'une garantie de l'Etat, le cas échéant. Evaluation à la valeur nominale.

Les passifs sont déterminés chaque année selon des principes d'évaluation reconnus et sur des bases techniques fixées par l'expert (méthode statique).

Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Une nouvelle allocation stratégique est entrée en vigueur dès le 01.01.2022 ce qui engendre un changement de présentation des placements par catégorie. Les chiffres de 2021 ont été retraités afin d'assurer la comparabilité avec 2022.

V. Couverture des risques / règles techniques / degré de couverture

Nature de la couverture des risques, réassurance

La couverture des risques de décès et d'invalidité fait l'objet d'une réassurance partielle des risques collectifs de type stop loss auprès de la Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA, contrat no 58'251/000. Ce dernier a été conclu sur les bases techniques VZ 2015 P 2018, 2.75%. La période d'assurance est d'une année.

La franchise à charge de la Caisse de pensions est de 4.908 % de la somme des salaires assurés, soit CHF 1'720'206.00. Le sinistre individuel maximum pour tous les assurés et de CHF 4'000'000.00 pour l'invalidité et pour le décès. L'indemnité maximale est de CHF 24 mois. La prime de réassurance est de 0.104 % des salaires assurés. La prime minimale est de CHF 31'900.00.

Pour 2022, la prime totale s'est élevée à CHF 36'450.95 dont CHF 29'840.40 pour le risque et CHF 6'610.55 pour les frais (pour 2021, elle s'est élevée à CHF 33'958.55 auprès du même réassureur).

Sinistres au cours de l'année

Durant l'exercice 2022, la Caisse de pensions a enregistré deux sinistres (invalidité) touchant les assurés actifs.

Sinistres en attente

Au 31 décembre 2022, aucun sinistre en attente.

Provisions techniques de risques

Les données relatives aux provisions techniques sont basées sur le rapport de l'expert en prévoyance professionnelle du 21 mars 2023 « Comptes 2022 – Capitaux de prévoyance et provisions techniques ».

Provision de longévité

But

Cette provision est constituée pour couvrir le risque actuariel lié à l'augmentation de l'espérance de vie des bénéficiaires de rente.

Niveau

Si le principe de la permanence est applicable : la provision est égale à 0.5 % de la réserve mathématique des rentes en cours par année d'application de la table de mortalité. Sinon, la provision est ramenée à son niveau cible.

Evolution

A la date d'évaluation, le principe de la permanence n'est pas applicable. En effet, en raison du changement de table de mortalité intervenu au 31.12.2022, l'expert a recommandé de dissoudre la provision et de la reconstituer à partir du 31 décembre 2023.

	2022	2021
Situation au 01.01	1'409'000	989'000
Prélèvement / Attribution	-1'409'000	420'000
Valeur au 31.12	0	1'409'000

Provision pour la fluctuation des risques invalidité et décès**But**

Cette provision est constituée pour compléter le financement affecté à la couverture des prestations pour les cas de prévoyance invalidité et décès.

Niveau

Si le principe de la permanence est applicable, la provision est d'une part alimentée du coût annuel attendu des risques invalidité et décès, d'autre part utilisée pour le financement du coût annuel effectif de ceux-ci et la couverture de la prime d'assurance. Sinon, la provision est ramenée à son niveau cible, cette dernière étant déterminée en fonction de la structure de l'effectif des assurés et du niveau des prestations invalidité et décès selon le règlement de prévoyance de l'IP à la date d'évaluation. Sinon, la provision est ramenée à son niveau cible.

Evolution

A la date d'évaluation, le principe de la permanence n'est pas applicable, ce qui signifie que la provision doit être ramenée à sa valeur cible.

	2022	2021
Solde au 01.01	2'450'974	2'020'000
Coût attendu des sinistres	573'256	515'459
Prime d'assurance risque	-36'451	-33'959
Coût des sinistres	-437'521	-50'526
Ajustement	-506'258	0
Valeur au 31.12	2'044'000	2'450'974

Provision pour les pertes sur retraites**But**

Cette provision est constituée pour absorber la perte entraînée par la conversion du capital de prévoyance en rente de retraite au moment de la retraite (ordinaire, anticipée ou différée) au moyen d'un taux supérieur à sa valeur résultant de l'application des bases techniques.

Niveau

La provision a été mise à jour en fonction de l'effectif au 31.12.2022.

Evolution

L'expert recommande de constituer la provision suivante à la date d'évaluation :

	2022	2021
Situation au 01.01	887'000	1'227'000
Attribution / Prélèvement	203'000	-340'000
Valeur au 31.12	1'090'000	887'000

Provision pour les cas de prévoyance en suspens

But

La provision est constituée pour couvrir les prestations en suspens et latentes pour les cas d'invalidité et de décès non décomptés à la date de l'évaluation.

Niveau

La provision a été mise à jour au 31.12.2022 en fonction des cas en suspens connus à la date d'évaluation.

Evolution

L'expert recommande de constituer la provision suivante à la date d'évaluation :

	2022	2021
Situation au 01.01	996'000	1'017'000
Attribution / Prélèvement	101'000	-21'000
Valeur au 31.12	1'097'000	996'000

Provision pour changement de bases techniques

But

Cette provision est constituée pour couvrir le préfinancement total ou partiel d'une augmentation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques entraînée par l'abaissement du taux d'intérêt technique ou par le changement de bases techniques.

Niveau

Suite au changement des bases techniques et étant donné que le taux d'intérêt technique de l'IP se situe au même niveau que le taux d'intérêt technique recommandé selon la dernière version de la DTA 4, la provision reste nulle au 31.12.2022 et 2021.

Provision pour les crédits d'intérêts

But

Cette provision est constituée pour couvrir le préfinancement de l'intérêt crédité par l'IP sur les engagements directs envers les assurés.

Niveau

Elle est déterminée par l'expert sur la base du taux d'intérêt décidé par le comité pour l'année qui suit la date d'évaluation. Le niveau maximal de cette provision correspond à trois fois le taux d'intérêt technique.

Evolution

L'expert a recommandé de dissoudre la provision au 31 décembre 2022, et comme le taux d'intérêt crédité d'ouverture a été fixé à 1 % pour 2023, elle doit être immédiatement reconstituée, à hauteur de 1 % du capital des assurés actifs et des invalides au 31 décembre 2022.

	2022	2021
Situation au 01.01	918'000	859'000
Attribution	19'000	59'000
Valeur au 31.12	937'000	918'000

Provision pour retraite anticipée

But

Cette provision est constituée pour couvrir le préfinancement du coût des prestations de retraite anticipée.

Niveau

Son niveau est mis à jour en fonction des coûts des départs effectifs en retraite anticipée et des versements de l'employeur pour leur financement.

Evolution

L'expert recommande de constituer la provision suivante à la date d'évaluation.

	2022	2021
Solde au 01.01	518'694	345'545
Cotisation des employeurs	552'553	522'051
Coût des retraites anticipées	-491'300	-348'901
Valeur au 31.12	579'947	518'694

Evolution du capital de prévoyance des assurés actifs

	2022	2021
	CHF	CHF
Capital-retraite au 01.01	91'296'288	85'398'123
Transfert capital complémentaire au 01.01	0	0
Attributions		
Cotisations épargne	7'549'668	7'096'279
Apports de libre passage	6'580'486	5'204'510
Rachats de prestations	235'000	186'836
Remboursement de versement anticipé		
- pour l'encouragement à la propriété	133'897	30'000
- par suite de divorce	0	0
Intérêts	900'302	2'449'135
Prélèvements		
Prestations de sortie	-7'352'981	-3'167'817
Capitaux transférés aux rentes		
- par suite de retraite	-4'921'022	-4'811'368
- par suite d'invalidité	-158'432	0
- par suite de décès	0	0
Versements anticipés		
- pour l'encouragement à la propriété	-772'488	-920'242
- par suite de divorce	-421'557	-169'167
Capital-retraite au 31.12	93'069'161	91'296'288
Capital complémentaire au 01.01	479'110	471'597
Transfert capital complémentaire au 01.01	0	0
Attributions		
Cotisations épargne	0	0
Apports de libre passage	0	78'221
Rachats de prestations	0	0
Remboursement de versement anticipé		
- pour l'encouragement à la propriété	0	0
- par suite de divorce	0	0
Intérêts	4'751	13'847
Prélèvements		
Prestations de sortie	-3'769	-48'707
Capitaux transférés aux rentes		
- par suite de retraite	-17'224	-16'183
- par suite d'invalidité	0	0
- par suite de décès	0	0
Versements anticipés		
- pour l'encouragement à la propriété	0	-19'665
- par suite de divorce	0	0
Capital complémentaire au 31.12	462'868	479'110
Capital-retraite au 31.12	93'069'161	91'296'288
Capital complémentaire au 31.12	462'868	479'110
Capital de prévoyance au 31.12	93'532'029	91'775'398
Taux d'intérêt de clôture au 31.12	1.00%	3.00%
	31.12.2022	31.12.2021
	CHF	CHF
Avoir de vieillesse selon la LPP (comptes témoins)	38'449'417	36'779'308
Taux d'intérêt minimal LPP arrêté par le Conseil fédéral	1.00%	1.00%

Evolution du capital de prévoyance des rentiers

	2022	2021
	CHF	CHF
Capital de couverture des bénéficiaires de rentes	70'457'354	65'914'872
Attributions		
Transfert de la provision Bases techniques	1'409'000	1'996'800
Capitaux nouvelles rentes		
- retraite	4'938'246	4'827'551
- invalidité	0	0
- décès	0	0
Coût des sinistres	437'521	50'526
Coût des retraites anticipées	491'300	348'901
Intérêts	1'213'744	1'322'385
Prestations payées (rentes, capital)	-5'648'779	-4'818'228
Ajustement à la réserve mathématique	1'310'807	814'546
Solde au 31.12.	74'609'194	70'457'354
Capital de couverture des invalides	0	0
Attributions		
Libération cotisation épargne	9'736	0
Capitaux nouvelles rentes		
- invalidité	158'432	0
Intérêts	1'527	0
Solde au 31.12.	169'695	0
Capital de couverture des bénéficiaires de rentes 31.12.	74'609'194	70'457'354
Capital de couverture des invalides 31.12	169'695	0
Capital de prévoyance des rentiers au 31.12	74'778'889	70'457'354
Taux d'intérêt technique	1.72%	1.72%

Résultats de la dernière expertise actuarielle

L'expertise actuarielle, portant sur l'exercice 2020, a été établie le 17 juin 2021 et fait ressortir une augmentation du degré de couverture de référence OPP2, comme le reflète le tableau suivant :

Date	Niveau d'équilibre		Degré de couverture
	à court terme	à long terme	OPP2
31.12.2007	110%	80%	99%
31.12.2008	88%	63%	81%
31.12.2009	96%	70%	89%
31.12.2010	98%	72%	91%
31.12.2011	96%	71%	90%
31.12.2012	99%	76%	85%
31.12.2013	92%	73%	88%
31.12.2014	99%	76%	92%
31.12.2015	101%	74%	91%
31.12.2016	103%	72%	89%
31.12.2017	104%	81%	93%
31.12.2018	94%	76%	89%
31.12.2019	102%	80%	94%
31.12.2020	101%	81%	95%
31.12.2021	105%	85%	100%

L'expert conclut son évaluation comme suit :

« Globalement, nous constatons que la situation financière s'est améliorée en 2021, avec pour conséquence une augmentation de la capacité de risque. La plupart des autres caractéristiques générales de l'Institution sont demeurées stables. »

Bases techniques et autres hypothèses sur le plan actuariel

Les bases actuarielles utilisées par la Caisse de pensions sont les suivantes :

Table de mortalité : VZ 2020 P 2023

Taux d'intérêt technique : 1.72 %

Modification des bases et hypothèses techniques

Au 31 décembre 2021, les bases techniques d'évaluation étaient issues de la table de mortalité VZ 2015 périodique actualisée en 2018 (VZ 2015 P 2018) et du taux d'intérêt technique de 1.72 %. Lors de la séance du 8 juin 2022, l'expert a recommandé au comité avec effet au 31 décembre 2022 de remplacer la table de mortalité VZ 2015 P 2018 par la table de mortalité VZ 2020 P 2023 et de maintenir le taux d'intérêt technique à 1.72 %, en application de la version actuelle de la DTA 4. Le comité a suivi les recommandations de l'expert. Ainsi dans l'optique du bouclage au 31.12.2022, l'expert est d'avis qu'aucune mesure au sens de la DTA 4 ne s'avère nécessaire et que le taux d'intérêt technique retenu par le comité peut être appliqué. En conclusion, l'évaluation est réalisée à partir des bases techniques VZ 2020 P 2023 1.72 % ; ces dernières sont différentes de celles appliquées lors de la présente évaluation (VZ 2015 P 2018 1.72 %).

Réserve de contributions de l'employeur avec renonciation à l'utilisation

Néant

Système de financement

La Caisse de pensions a adopté le système de la capitalisation partielle. Par courrier du 3 mars 2015, l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et fondations a approuvé la poursuite de la gestion selon ce système.

La Caisse de pensions est au bénéfice de la garantie de l'Etat (selon décret du Conseil général de la Ville de Bulle du 27 mai 2013).

Le degré de couverture initial (établi au 01.01.2012) est égal à 82.3 %, alors que celui propre aux assurés actifs est égal à 67.8%. Ainsi, l'exigence relative au degré de couverture minimal (80%) est respectée dès l'entrée en vigueur de l'article 72a LPP.

Degrés de couverture

	31.12.2022 CHF	31.12.2021 CHF
Fortune de prévoyance disponible		
Total des actifs	161'079'868	172'255'819
Capitaux étrangers	-2'792'554	-2'508'387
	158'287'314	169'747'432
 Capital de prévoyance actuariel nécessaire	 -174'058'865	 -169'412'419
 Degré de couverture selon l'art. 44 OPP2	 90.94%	 100.20%
 Degré de couverture propre aux assurés actifs	 83.94%	 100.35%

VI. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

Organisation de l'activité de placements, règlements de placements

Les directives établies concernant la gestion et l'évaluation des placements ont pour but de permettre au comité d'assumer pleinement ses tâches et ses responsabilités.

La Caisse de pensions gère sa fortune de manière à garantir la sécurité, un rendement suffisant des placements, une répartition appropriée des risques, ainsi que la couverture du besoin prévisible des liquidités. Il convient de tenir compte de la capacité de la Caisse de pensions à prendre des risques, déterminée selon des règles reconnues.

Le règlement de placements définit les principes, les objectifs et les directives sur lesquels repose la gestion de la fortune de la Caisse de pensions et délimite les tâches, les compétences et la responsabilité des personnes et organes concernés.

Banque Cantonale de Fribourg (soumise à la FINMA) : mandat dit "balancé", à savoir que le mandataire peut investir les actifs sous gestion dans toutes les classes d'actifs, à l'exception des immeubles et des fonds immobiliers, en respectant les limites de placement de l'OPP2 et du règlement de placement.

UBS Asset Management Switzerland AG (soumise à la FINMA) : mandat passif, à savoir que le mandataire peut investir essentiellement dans des instruments de placements passifs et est exclusivement mis en œuvre avec des classes de parts, en respectant les limites de placement de l'OPP2 et du règlement de placement.

Banque Cantonale Vaudoise (soumise à la FINMA) : mandat de gestion de placements dans des sociétés immobilières, de fonds de placement immobiliers cotés en bourse suisse.

Gruyère Immo SA : mandat de gérance des immeubles, propriété de la Caisse, tant des points de vue administratif que technique.

Les titres sont déposés auprès du Credit Suisse (soumis à la FINMA), qui a un Global Custody. Dans son mandat de Global Custody, le Credit Suisse réalise la comptabilité-titres et fournit à la commission de placement divers rapports mensuels d'analyse et de suivi.

Afin de répondre aux exigences des articles 48f à 48l OPP2, les sociétés qui gèrent et administrent la fortune de la Caisse de pensions signent une déclaration de loyauté.

Les mandataires ont tous confirmé qu'ils n'avaient touché aucune rétrocession en raison de leurs activités pour la Caisse de pensions de la Ville de Bulle, ou, le cas échéant, les avaient systématiquement créditées sur les segments respectifs.

Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

Le volume nécessaire de la réserve de fluctuation de valeur (RFV) est calculé selon la méthode économico-financière dite « Value-at-Risk », c'est-à-dire à partir des caractéristiques de rendement et de risque des catégories des placements définies pour la stratégie. Cette réserve doit garantir avec une sécurité suffisante une rémunération minimale des capitaux de prévoyance. Le volume visé de la réserve est exprimé en pourcent du capital de prévoyance.

Au 31 décembre 2022, en considérant un horizon temps d'une année, un degré de confiance de 99.00 % et un taux global à 17.7 %, la réserve théorique se situe à CHF 30'808'419.00 (CHF 29'986'000.00 en 2021).

Par courrier du 31 décembre 2013, l'Autorité de surveillance a validé la décision du comité de ne pas constituer de réserve de fluctuation tant que le degré de couverture ne dépassera pas la limite de 100 % (article 72b, alinéa 3 LPP).

Rapport sur le placement de la fortune durant l'année 2022

La Caisse de pensions a réalisé en 2022 une performance brute globale négative de -7.18 %, respectivement de -7.38 % nette (8.00 % en 2021). Le benchmark établi par le Credit Suisse a été de -8.29 %, en 2022. Il était de 8.70 % en 2021.

Les marchés financiers ont dégagé des performances moyennes de -12.95 %. Le mandat dit « balancé », a dégagé -14.48 %, alors que le mandat passif -14.54 %. L'immobilier indirect a donné un rendement de -11.00 % et les placements alternatifs 8.78 %.

Les placements immobiliers directs ont quant à eux dégagé une performance de 4.00 %, ceci malgré des rénovations s'élevant à CHF 67'994.00 (voir page 23).

Le résultat cumulé des marchés financiers et des immeubles représente une perte nette totale de CHF 12'696'652.48, en regard du gain de CHF 12'351'069.41 l'année précédente.

Présentation des placements par catégorie

Catégorie de placements	31.12.2022		31.12.2021		Stratégie			Limites selon OPP 2		
								Limites par débiteur art. 54	Limites par catégorie art. 55	Placement auprès de l'employeur art. 57
	CHF	en %	CHF	en %	Min.	Objectif	Max.			
Cash et équivalents en CHF/devises	5'969'643	3.7%	7'215'244	4.2%	0.0%	2.0%	10.0%	10.0% par débiteur		
Obligations en CHF ou hedgées	39'729'712	24.7%	43'795'070	25.4%	9.0%	17.0%	25.0%			
Obligations en monnaies étrangères	4'643'104	2.9%	5'939'721	3.4%	0.0%	9.0%	18.0%			
Immobilier direct suisse	43'930'000	27.3%	40'978'000	23.8%	19.0%	27.0%	35.0%	5.0% par objet	30.0% dont 1/3 au max. à l'étranger	
Immobiliers indirect suisse	12'094'273	7.5%	14'773'239	8.6%	1.0%	6.0%	11.0%			
Immobiliers indirect étranger	1'186'693	0.7%	0	0.0%	0.0%	3.0%	6.0%			
Actions suisses	18'985'065	11.8%	23'006'303	13.4%	5.0%	10.0%	15.0%	5.0% par participation	50.0%	
Actions étrangères	28'198'884	17.5%	33'462'974	19.4%	7.0%	17.0%	27.0%			
Placements alternatifs	416'692	0.3%	1'098'560	0.6%	0.0%	5.0%	10.0%		15.0%	
Placements infrastructures	2'925'802	1.8%	1'986'708	1.2%	0.0%	4.0%	8.0%		10.0%	
Placements garantis auprès de l'employeur	3'000'000	1.9%	0	0.0%	0.0%	0.0%	2.0%			
Total	161'079'868	100.0%	172'255'819	100.0%						

Autres limites

Placements en monnaies étrangères	34'028'681	21.3%	40'342'430	23.4%	0.0%	26.0%	30.0%		30.0%	
Placements en actions	47'183'949	29.3%	56'469'276	32.8%	17.0%	27.0%	37.0%			
Placements en obligations	44'372'816	27.5%	49'734'791	28.9%	9.0%	26.0%	45.0%			
Placement en immobilier direct et fonds immobilier	57'210'966	35.5%	55'751'239	32.4%	20.0%	36.0%	52.0%		30.0% dont 1/3 au max. à l'étranger	

Une nouvelle allocation stratégique est entrée en vigueur au 01.01.2022 ce qui engendre un changement de présentation des placements par catégorie.

Les limites de placements selon les articles 54 et suivants OPP2 sont respectés mis à part le total en immobiliers (35.5 %). Par ailleurs, un objet ne devrait pas dépasser plus de 5 % de la fortune globale. En l'occurrence, seul l'immeuble de Villeneuve dépasse cette recommandation; il représente 5.3 % de la fortune. Selon le règlement de placement et l'article 50 al. 4 OPP2, ce dépassement est autorisé et respecte les principes de sécurité et de répartition du risque.

Explication du résultat net des placements

	31.12.2022	Rendement	Intérêts	P/M values	Frais	Total	TER	31.12.2021	Rendement	Intérêts	P/M values	Frais	Total	TER
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Cash et équival. CHF/devises	5'969'643	0	-30'465	49'238	0	18'773		7'215'244	0	-30'536	-6'253	0	-36'789	
Obligations en CHF ou hedgées	39'729'712	481'375	0	-6'173'692	0	-5'692'317	36'230	43'795'070	487'870	0	-1'189'808	0	-701'938	46'036
Obligations en mon. étrang.	4'643'104	0	0	-612'324	0	-612'324	9'101	5'939'721	0	0	-156'687	0	-156'687	16'465
Actions suisses	18'985'065	536'603	0	-4'273'703	0	-3'737'100	9'094	23'006'303	524'850	0	4'189'208	0	4'714'058	23'268
Actions étrangères	28'198'884	0	0	-5'650'580	0	-5'650'580	37'876	33'462'974	377'228	0	6'525'059	0	6'902'287	54'279
Placements alternatifs	416'692	7'896	0	-69'869	0	-61'973	3'662	1'098'560	6'393	0	70'446	0	76'839	12'228
Placements infrastructures	2'925'802	61'918	0	308'343	0	370'261	72'374	1'986'708	46'107	0	162'450	0	208'557	39'902
Placements immobiliers	13'280'966	59'439	0	-1'319'710	0	-1'260'271	127'715	14'773'239	191'645	0	127'192	0	318'837	75'724
Immeubles	43'930'000	1'746'204	0	0	0	1'746'204		40'978'000	1'661'448	0	0	0	1'661'448	
Placements garantis	3'000'000	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0	0	
Variation valeur immeubles	0	0	0	2'952'000	0	2'952'000		0	0	0	320'000	0	320'000	
Frais gestion fortune	0	0	0	0	-762'201	-762'201		0	0	0	0	-950'366	-950'366	
Intérêts s/prestation de sortie	0	0	-7'125	0	0	-7'125		0	0	-5'177	0	0	-5'177	
Total	161'079'868	2'893'435	-37'590	-14'790'298	-762'201	-12'696'653	296'052	172'255'819	3'295'541	-35'713	10'041'608	-950'366	12'351'069	267'902

Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb).

Conformément aux dispositions prévues à l'avenant no 1 du règlement de placement, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015, la Caisse délègue son droit de vote à sa Commission de placement ou à un tiers indépendant. Les résultats sont consignés une fois par année dans un rapport ad-hoc.

Frais de gestion de la fortune

	31.12.2022	
Frais de gestion de la fortune	CHF	% sur fortune
Frais de gestion de la fortune selon compte d'exploitation	466'149	0.29%
Frais TER induits par les placements collectifs transparents	296'052	0.18%
Total	762'201	0.47%

	31.12.2022	31.12.2021
Détail des frais TER (total Expense Ratio)	CHF	CHF
Fonds de placements auprès de la BCF	89'469	142'896
Fonds de placement auprès de l'UBS	2'832	3'563
Fonds de placements auprès de la BCV	116'352	65'651
Fonds de placements auprès du CS	87'399	55'792
Total	296'052	267'902

Les frais TER sont calculés sur le capital moyen investi.

Placements collectifs opaques - positions au 31.12.2022

Néant

	Engagements au 31.12.2022	Engagements au 31.12.2021
Engagements de capital ouvert		
Placements en infrastructures	1'861'038	2'064'163

Immeubles

Le parc immobilier est constitué de onze immeubles, cinq sont situés à Bulle, un à Villeneuve, un à Vuadens, un à Siviriez, un au Crêt, un à Châtillon et un à Arconciel.

	Vudalla 14-16	Vudalla 18-20	Vudalla 22-24	P.-Enhaut 15	P.-Enhaut 18	Villeneuve
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Evaluation au 31.12.2021	3'528'000	3'988'000	3'781'000	3'725'000	3'980'000	7'733'000
Ajustement au 31.12.2022	837'000	437'000	402'000	571'000	449'000	801'000
Valeur nette au bilan	4'365'000	4'425'000	4'183'000	4'296'000	4'429'000	8'534'000

	Vuadens	Siviriez	Le Crêt	Châtillon	Arconciel	Total
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Evaluation au 31.12.2021	3'807'000	3'224'000	2'394'000	1'934'000	2'884'000	40'978'000
Ajustement au 31.12.2022	207'000	-112'000	-241'000	-150'000	-249'000	2'952'000
Valeur nette au bilan	4'014'000	3'112'000	2'153'000	1'784'000	2'635'000	43'930'000

Le taux de capitalisation utilisé pour le calcul de la valeur de rendement se situe entre 5 et 5.5 %. Au 31.12.2022, le gérant, Gruyère Immo, a mis à jour le taux de base (valeur actuelle du marché) qui est une des composantes du taux de capitalisation servant à déterminer la valeur de rendement d'un bien immobilier. Cette mise à jour a permis de réaliser un gain de CHF 2'952'000.00 sur les immeubles au 31.12.2022.

L'ensemble du parc immobilier représente CHF 43'930'000.00, soit le 27.3 % des actifs. Les directives OPP2 prescrivent que cette classe d'actifs ne devrait pas dépasser le 30 % de la fortune et par ailleurs qu'un objet immobilier ne devrait pas représenter plus de 5 % de la fortune globale. En l'occurrence, seul l'immeuble de Villeneuve dépasse cette recommandation ; il représente 5.3 % de la fortune.

Par contre, ladite ordonnance autorise les institutions de prévoyance à dépasser ces limites pour autant que les objets immobiliers représentent peu de risques et permettent de dégager de bons rendements. Le règlement de placement prévoit l'étendue des limites de placement immobilier selon l'OPP2.

Le compte d'exploitation des immeubles fait ressortir un résultat de CHF 1'746'203.85 en 2022. Le rendement viré au compte d'exploitation se monte à CHF 1'653'275.55 (CHF 1'582'002.95 en 2021). De ce montant sont ajoutés les honoraires de gérance de CHF 92'928.30 (CHF 90'637.85 en 2021) comptabilisés dans les frais de gestion de la fortune.

Les principaux postes relatifs aux immeubles sont reproduits ci-après :

	Vudalla 14-16	Vudalla 18-20	Vudalla 22-24	P.-Enhaut 15	P.-Enhaut 18	Villeneuve	
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	
Loyers encaissés	233'613	241'441	230'040	224'524	227'513	410'920	
Autres recettes	600	1'260	-290	460	855	1'783	
Total produits	234'213	242'701	229'750	224'984	228'368	412'703	
Charges courantes	27'829	30'290	27'456	37'884	33'539	46'720	
Charges d'entretien	24'598	18'656	17'789	16'188	24'914	28'448	
Rénovation	10'486	0	0	34'122	6'320	17'067	
Impôts	7'662	8'261	7'950	6'193	7'897	15'840	
Total charges	70'575	57'207	53'195	94'387	72'670	108'075	
Rendement viré au compte d'exploitation	163'638	185'494	176'555	130'597	155'698	304'628	
Rendement	4.0%	4.7%	4.7%	3.5%	3.9%	3.9%	

	Vuadens	Siviriez	Le Crêt	Châtillon	Arconciel	2022	2021
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Loyers encaissés	200'099	154'415	107'640	87'284	131'730	2'249'219	2'226'545
Autres recettes	1'910	0	0	-724	0	5'854	12'044
Total produits	202'009	154'415	107'640	86'560	131'730	2'255'073	2'238'589
Charges courantes	21'300	22'390	14'267	12'720	13'831	288'226	307'104
Charges d'entretien	15'104	15'120	4'334	7'133	4'051	176'335	196'847
Rénovation	0	0	0	0	0	67'995	89'297
Impôts	707	1'923	4'537	3'520	4'751	69'241	63'338
Total charges	37'111	39'433	23'138	23'373	22'633	601'797	656'586
Rendement viré au compte d'exploitation	164'898	114'982	84'502	63'187	109'097	1'653'276	1'582'003
Rendement	4.3%	3.6%	3.5%	3.3%	3.8%	4.0%	3.9%

A part les charges courantes d'entretien, il y a lieu de relever que certains entretiens plus lourds sont régulièrement entrepris pour maintenir la qualité et l'attractivité de nos immeubles. Un appartement a été rénové à Vudalla 14-16, deux appartements à Pays-d'Enhaut 15 dont un a été entièrement rénové, un appartement à Pays-d'Enhaut 18 et un appartement à Villeneuve, soit un total de 7 appartements partiellement ou entièrement rénovés pour un montant de CHF 67'995.00.

Explications des placements chez les employeurs et de la réserve de contribution de l'employeur

Au 31 décembre 2022, la Caisse de pensions a placé à court terme un montant de CHF 3'000'000.00 auprès de la Ville de Bulle conformément à la stratégie de placement. Ce placement fait l'objet d'une garantie de l'Etat, le cas échéant.

L'employeur a la possibilité de constituer des réserves ordinaires de cotisations afin de financer ses futurs engagements de prévoyance.

VII. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

Explication du compte de régularisation actif

	31.12.2022 CHF	31.12.2021 CHF
Loyers à recevoir	20'186.00	24'339.00
Cotisations à recevoir	326'078.85	301'639.40
Intérêts courus	19'098.00	15'975.00
Total	365'362.85	341'953.40

Explication du compte de régularisation passif

	31.12.2022 CHF	31.12.2021 CHF
Loyers reçus d'avance	5'355.00	5'446.00
Prestations de libre passage reçues d'avance	89'030.60	1'096'699.77
Cotisations reçues d'avance	1'240.05	2'071.10
Comptes courants à payer	20.85	0.00
Charges à payer liées aux frais d'administration	155'255.30	144'242.50
Charges à payer liées aux frais d'administration de la fortune	8'000.00	32'830.01
Cotisation au Fonds de garantie à payer	2'134.00	0.00
Impôts à payer s/vente immeuble	0.00	411'192.50
Total	261'035.80	1'692'481.88

Explication du compte frais d'administration

	31.12.2022 CHF	31.12.2021 CHF
Indemnités et jetons de présence	0.00	2'881.00
Charges personnel administratif	130'682.35	118'131.30
Honoraires expert et expertises/études	54'544.55	105'799.05
Honoraires organe de révision	11'200.80	12'385.50
Honoraires gestion informatique	50'205.45	47'571.10
Emoluments autorité de surveillance des fondations	12'176.65	9'857.75
Frais de formation membre comité	3'744.40	1'292.40
Total	262'554.20	297'918.10

VIII. Demandes de l'Autorité de surveillance

Le 22 juin 2022, les comptes, annexe et rapport de gestion de l'exercice 2021 ont été remis à l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSFP). Par courrier du 10 novembre 2022, ladite autorité a soumis son rapport d'examen :

- Elle recommande de vérifier si le rendement attendu de 2.95 % de l'étude ALM de 2020 peut encore être maintenu.
- Elle recommande également de vérifier les taux de conversion en rente actuellement en vigueur.

Par mail du 26 janvier 2023, l'expert a répondu que concernant l'attente de rendement, cette valeur a été déterminée par le spécialiste en placements de l'IP à fin 2020. Il est vrai que, depuis, les marchés financiers et leur perception ont fortement évolué. Plus particulièrement en 2022 avec la hausse des taux directeurs, ce qui fait dire aux spécialistes de placement que, pour les IP, les perspectives de rendement paraissent plus favorables. Cependant, les marchés financiers semblent demeurer très volatiles. C'est pourquoi, il paraît judicieux d'attendre d'avoir, si possible, une meilleure visibilité de leur évolution. En d'autres termes, l'expert pense qu'une mise à jour de l'attente de rendement devrait être envisagée au plus tôt dans la seconde partie de l'année. L'expert a également précisé que concernant les taux de conversion actuels, la dernière analyse sur les bases techniques de la Caisse de pensions a été publiée en avril 2022 et présentée au comité en juin 2022. Le comité a alors décidé de suivre la recommandation de l'expert, soit le maintien du taux de conversion actuels. Le niveau du taux de conversion est notamment lié à celui de l'attente de rendement. C'est pourquoi, son analyse devrait être envisagée après la réalisation du premier point mentionné ci-dessus. L'expert informera le comité dans ce sens en lui demandant de bien vouloir prendre position et la décision sera communiquée à l'ABSPF.

Dans son mail du 26 janvier 2023, l'ABSPF a pris note des remarques et justifications de l'expert concernant les points du rapport d'examen et confirme qu'elle partage l'avis de l'expert et du comité de la Caisse de pensions.

IX. Autres informations relatives à la situation financière

Découvert / Explications des mesures prises (art. 44 OPP 2)

Au 31 décembre 2022, le degré de couverture OPP2 et celui envers les assurés actifs (90.94 % et 83.94 %) sont supérieurs à leurs valeurs initiales (82.3 % et 67.8 %) ; en conséquence, il n'existe pas de découvert au sens des dispositions légales spécifiques aux IPDP en capitalisation partielle.

Renonciation à l'utilisation par l'employeur de la réserve de contributions de l'employeur

Néant

Liquidations partielles

Néant

Prêts sur polices

Néant

Separate Accounts

Néant

Mise en gage d'actifs

Néant

Responsabilité solidaire et cautionnements

Néant

Procédures judiciaires en cours

Néant

Opérations particulières et transactions sur la fortune

Néant

X. Evénements postérieurs à la date du bilan

Néant

CAISSE DE PENSIONS DE LA VILLE DE BULLE

Le Président



Jacques Morand

L'Administrateur



Raoul Girard

Bulle, le 5 mai 2023

INVENTAIRE DES TITRES (Détails)

au 31.12.2022

Caisse de pension de la ville Bulle
Grand-Rue 7
CH-1630 Bulle

Securities Accounting
Pebe ID: 2100

Valeur	ISIN	Désignation du titre		Ccy	Val.nominale/Nbre	Cours comptable	Val. comptable ME	Crs dev. cpta	Val. comptable MdB	Crs marché	Val. marché ME	Crs dev. marché	Val. marché MdB	
Dépôt 0835-2829753-95 UBS passif														
Obligations en CHF														
11729756	CH0117297561	Ant	UBS Bonds CHF Inland	CHF	2'617.71	896.46	2'346'669.62	1.00	2'346'669.62	896.46	2'346'669.62	1.00	2'346'669.62	
11729927	CH0117299278	Ant	UBS Bonds CHF Ausland	CHF	201.53	917.22	184'848.26	1.00	184'848.26	917.22	184'848.26	1.00	184'848.26	
1823456	CH0018234564	Parts	UBS Institutional Fund	Bonds CHF Ausland	CHF	1'872.41	976.59	1'828'574.93	1.00	1'828'574.93	976.59	1'828'574.93	1.00	1'828'574.93
1823461	CH0018234614	Parts	UBS Institutional Fund	Bonds CHF Inland	CHF	3'747.94	1'004.37	3'764'319.50	1.00	3'764'319.50	1'004.37	3'764'319.50	1.00	3'764'319.50
Total Obligations en CHF					8'439.59		8'124'412.31		8'124'412.31		8'124'412.31		8'124'412.31	
Obligation en dev., hedgée CHF														
12127559	CH0121275595	Parts	UBS Institutional Fund	Glob.Aggr.Bds Passive hdg	CHF	9'714.25	936.93	9'101'570.38	1.00	9'101'570.38	936.93	9'101'570.38	1.00	9'101'570.38
Total Obligation en dev., hedgée CHF					9'714.25		9'101'570.38		9'101'570.38		9'101'570.38		9'101'570.38	
Obl. d'entrep en dev., hgd CHF														
18418267	CH0184182670	Parts	UBS Inst. Fund	Global Corp. Bon. CHF Hedged	CHF	4'336.59	937.04	4'063'557.36	1.00	4'063'557.36	937.04	4'063'557.36	1.00	4'063'557.36
Total Obl. d'entrep en dev., hgd CHF					4'336.59		4'063'557.36		4'063'557.36		4'063'557.36		4'063'557.36	
Obl. march.émerg. mon loc.														
25749505	LU1131112325	Parts	UBS (Lux) Bond SICAV -	Emerg Econom. Local Currency	USD	37'204.57	90.26	3'358'084.58	0.93	3'106'899.85	90.26	3'358'084.58	0.93	3'106'899.85
Total Obl. march.émerg. mon loc.					37'204.57		3'358'084.58		3'106'899.85		3'358'084.58		3'106'899.85	
Obl. convertible, hgd CHF														
12806736	LU0615763983	Parts	UBS (Lux) Bond SICAV	Convert Global (EUR)	CHF	12'623.66	172.90	2'182'630.12	1.00	2'182'630.12	172.90	2'182'630.12	1.00	2'182'630.12
Total Obl. convertible, hgd CHF					12'623.66		2'182'630.12		2'182'630.12		2'182'630.12		2'182'630.12	
Actions suisses														
1571019	CH0015710194	Parts	UBS (CH) Equ CH Pas All		CHF	3'476.74	3'048.80	10'599'891.01	1.00	10'599'891.01	3'048.80	10'599'891.01	1.00	10'599'891.01
Total Actions suisses					3'476.74		10'599'891.01		10'599'891.01		10'599'891.01		10'599'891.01	
Act. moy/grnd cap march.dev.														
2298536	CH0022985367	Parts	UBS Institutional Fund	Equities Global	CHF	7'234.00	1'708.26	12'357'557.96	1.00	12'357'557.96	1'708.26	12'357'557.96	1.00	12'357'557.96
Total Act. moy/grnd cap march.dev.					7'234.00		12'357'557.96		12'357'557.96		12'357'557.96		12'357'557.96	
Act. petit. cap march.dev.														
20967519	CH0209675195	Parts	UBS Institutional Fund2	Global Small Caps Passive	CHF	1'509.33	1'940.75	2'929'232.20	1.00	2'929'232.20	1'940.75	2'929'232.20	1.00	2'929'232.20
Total Act. petit. cap march.dev.					1'509.33		2'929'232.20		2'929'232.20		2'929'232.20		2'929'232.20	
Act. moy/grnd cap.march.émerg.														
25280971	CH0252809717	Parts	UBS Institutional Fund	Equities Emerging Markets Glob	CHF	1'977.79	1'135.09	2'244'973.06	1.00	2'244'973.06	1'135.09	2'244'973.06	1.00	2'244'973.06
Total Act. moy/grnd cap.march.émerg.					1'977.79		2'244'973.06		2'244'973.06		2'244'973.06		2'244'973.06	
Total Dépôt 0835-2829753-95 UBS passif									54'710'724.25					

Dépôt 0835-2405009-15 BCF

Obligations en CHF														
120636746	CH1206367463	1 . 95	% Groupe E AG	2022 - 30.09.2027	CHF	300'000.00	98.20	294'600.00	1.00	294'600.00	98.20	294'600.00	1.00	294'600.00
18809867	CH0188098674	0 . 8	% Freiburger KB		CHF	300'000.00	100.13	300'375.00	1.00	300'375.00	100.13	300'375.00	1.00	300'375.00
27019099	CH0270190991	5 / 8	% Novartis AG	2015 - 13.11.2029	CHF	100'000.00	90.80	90'800.00	1.00	90'800.00	90.80	90'800.00	1.00	90'800.00
27117169	CH0271171693	3 / 4	% Apple Inc	2015 - 25.02.2030	CHF	100'000.00	91.40	91'400.00	1.00	91'400.00	91.40	91'400.00	1.00	91'400.00

Valeur	ISIN	Désignation du titre		Ccy	Val.nominale/Nbre	Cours comptable	Val. comptable ME	Crs dev. cpta	Val. comptable MdB	Crs marché	Val. marché ME	Crs dev. marché	Val. marché MdB	
27834122	CH0278341224	1	% CS Group (Guernsey)	2015 - 14.04.2023	CHF	400'000.00	98.86	395'440.00	1.00	395'440.00	98.86	395'440.00	1.00	395'440.00
27913532	CH0279135328	7 / 8	% SGS Ltd	2015 - 08.05.2030	CHF	100'000.00	90.00	90'000.00	1.00	90'000.00	90.00	90'000.00	1.00	90'000.00
28550933	CH0285509334	2 1 / 8	% Alpiq Holding AG	2015 - 30.06.2023	CHF	300'000.00	99.85	299'550.00	1.00	299'550.00	99.85	299'550.00	1.00	299'550.00
29317345	CH0293173453	1.250	% Lonza Swiss Finanz AG	2015 - 22.09.2023	CHF	400'000.00	99.60	398'400.00	1.00	398'400.00	99.60	398'400.00	1.00	398'400.00
29797489	CH0297974898	1.000	% Coca-Cola Co	2015 - 02.10.2028	CHF	200'000.00	93.90	187'800.00	1.00	187'800.00	93.90	187'800.00	1.00	187'800.00
31017551	CH0310175515	0.750	% Macquarie Bank Ltd	2016 - 05.02.2024	CHF	485'000.00	98.76	478'986.00	1.00	478'986.00	98.76	478'986.00	1.00	478'986.00
33833045	CH0338330456	0.17	% McDonald's Corp	2016 - 04.10.2024	CHF	300'000.00	97.10	291'300.00	1.00	291'300.00	97.10	291'300.00	1.00	291'300.00
34090792	CH0340907929	0.1	% Schwyzer KB	2016 - 25.10.2028	CHF	100'000.00	89.05	89'050.00	1.00	89'050.00	89.05	89'050.00	1.00	89'050.00
36882547	CH0368825474	0.4	% Bq Fed du Credit Mutu	2017 - 19.12.2025	CHF	425'000.00	94.80	402'900.00	1.00	402'900.00	94.80	402'900.00	1.00	402'900.00
37926871	CH0379268714	0.500	% Coop-Gruppe Gen.	2017 - 29.09.2027	CHF	100'000.00	92.45	92'450.00	1.00	92'450.00	92.45	92'450.00	1.00	92'450.00
38960608	CH0389606085	0.6	% Buehler Holding AG	2017 - 21.12.2026	CHF	100'000.00	93.40	93'400.00	1.00	93'400.00	93.40	93'400.00	1.00	93'400.00
41904118	CH0419041188	0.5	% PBZ Schweiz. KB	2019 - 15.05.2034	CHF	100'000.00	83.20	83'200.00	1.00	83'200.00	83.20	83'200.00	1.00	83'200.00
43376131	CH0433761316	0.750	% Roche Kapitalmarkt AG	2018 - 24.09.2030	CHF	100'000.00	90.20	90'200.00	1.00	90'200.00	90.20	90'200.00	1.00	90'200.00
46123893	CH0461238930	0.25	% Migros Bank AG	2019 - 10.12.2027	CHF	100'000.00	91.90	91'900.00	1.00	91'900.00	91.90	91'900.00	1.00	91'900.00
47951431	CH0479514314	0.2	% Kuehne + Nagel Int AG	2019 - 18.06.2025	CHF	200'000.00	95.95	191'900.00	1.00	191'900.00	95.95	191'900.00	1.00	191'900.00
50607110	CH0506071106	0.01	% Aargauische KB	2020 - 18.02.2030	CHF	100'000.00	85.95	85'950.00	1.00	85'950.00	85.95	85'950.00	1.00	85'950.00
50607121	CH0506071213	0.25	% Mobimo Holding AG	2020 - 23.03.2028	CHF	100'000.00	87.05	87'050.00	1.00	87'050.00	87.05	87'050.00	1.00	87'050.00
50607136	CH0506071361	0.2	% PSP Swiss Property AG	2021 - 04.02.2031	CHF	100'000.00	80.40	80'400.00	1.00	80'400.00	80.40	80'400.00	1.00	80'400.00
51782531	CH0517825318	0.26	% Hyundai Capital Serv.	2020 - 11.02.2025	CHF	300'000.00	94.90	284'700.00	1.00	284'700.00	94.90	284'700.00	1.00	284'700.00
53689327	CH0536893271	0.7	% Allreal Holding AG	2020 - 22.09.2028	CHF	200'000.00	88.60	177'200.00	1.00	177'200.00	88.60	177'200.00	1.00	177'200.00
53689336	CH0536893362	0.15	% Walliser KB	2020 - 05.10.2032	CHF	65'000.00	80.55	52'357.50	1.00	52'357.50	80.55	52'357.50	1.00	52'357.50
53903295	CH0539032950	0.875	% Adecco Group AG	2020 - 27.11.2025	CHF	250'000.00	96.55	241'375.00	1.00	241'375.00	96.55	241'375.00	1.00	241'375.00
54575468	CH0545754688	0.125	% Basler KB	2020 - 10.09.2032	CHF	100'000.00	81.50	81'500.00	1.00	81'500.00	81.50	81'500.00	1.00	81'500.00
54724327	CH0547243276	0.75	% Sonova Holding AG	2020 - 06.10.2028	CHF	200'000.00	92.70	185'400.00	1.00	185'400.00	92.70	185'400.00	1.00	185'400.00
56464208	CH0564642087	0.25	% Lindt & Spruengli AG	2020 - 06.10.2032	CHF	100'000.00	81.75	81'750.00	1.00	81'750.00	81.75	81'750.00	1.00	81'750.00
57057612	CH0570576121	0.05	% Zuercher KB	2020 - 04.11.2032	CHF	100'000.00	80.90	80'900.00	1.00	80'900.00	80.90	80'900.00	1.00	80'900.00
Total Obligations en CHF						5'825'000.00		5'492'233.50		5'492'233.50		5'492'233.50		5'492'233.50
Obligation en dev., hedgée CHF														
19225318	CH0192253182	Droits	Swisscanto AST	Obligationen Ausland FW hdg	CHF	20'155.00	102.63	2'068'507.65	1.00	2'068'507.65	102.63	2'068'507.65	1.00	2'068'507.65
31289375	LU1353952341	Parts	AXA World Funds SICAV	Global Inflation Short hgd	CHF	12'475.00	100.18	1'249'745.50	1.00	1'249'745.50	100.18	1'249'745.50	1.00	1'249'745.50
48369983	IE00BK7Y2Q41	Parts	iShares PLC- iShares	USD Corp Bond UCITS ET	CHF	631'475.00	4.36	2'753'357.30	1.00	2'753'357.30	4.36	2'753'357.30	1.00	2'753'357.30
Total Obligation en dev., hedgée CHF						664'105.00		6'071'610.45		6'071'610.45		6'071'610.45		6'071'610.45
Obl. d'entrep en dev., hgd CHF														
24020111	LU1048315755	Parts	UBS ETF SICAV - UBS	Bloomberg Barclays US Liquid	CHF	90'000.00	12.82	1'153'440.00	1.00	1'153'440.00	12.82	1'153'440.00	1.00	1'153'440.00
48966418	IE00BK6NC407	Parts	iShares III PLC	iShares Core EUR Corp Bond UCI	CHF	427'950.00	4.31	1'843'394.63	1.00	1'843'394.63	4.31	1'843'394.63	1.00	1'843'394.63
Total Obl. d'entrep en dev., hgd CHF						517'950.00		2'996'834.63		2'996'834.63		2'996'834.63		2'996'834.63
Obl. march.émerg. mon loc.														
47205248	LU1974695790	Parts	UBS (Lux) Fund Solution	SICAV - J.P. Morgan USDEM Bnd	USD	139'600.00	11.89	1'660'402.40	0.93	1'536'204.30	11.89	1'660'402.40	0.93	1'536'204.30
Total Obl. march.émerg. mon loc.						139'600.00		1'660'402.40		1'536'204.30		1'660'402.40		1'536'204.30
Obl. convertible, hgd CHF														
40806374	IE00BDT6FS23	Parts	SSgA SPDR ETFs Europell	Refinitiv Gl.conv.Bond hdg	CHF	53'270.00	31.85	1'696'862.58	1.00	1'696'862.58	31.85	1'696'862.58	1.00	1'696'862.58
Total Obl. convertible, hgd CHF						53'270.00		1'696'862.58		1'696'862.58		1'696'862.58		1'696'862.58
Actions suisses														
1064593	CH0010645932	Act	Givaudan AG		CHF	61.00	2'833.00	172'813.00	1.00	172'813.00	2'833.00	172'813.00	1.00	172'813.00
1107539	CH0011075394	Act	Zurich Fin. Services		CHF	1'000.00	442.30	442'300.00	1.00	442'300.00	442.30	442'300.00	1.00	442'300.00
119047167	CH1190471677	Parts	SYNCHRONY MARKET FUNDS	Synchrony Small & Mid Caps CH	CHF	4'675.00	134.11	626'964.25	1.00	626'964.25	134.11	626'964.25	1.00	626'964.25
1200526	CH0012005267	Act	Novartis AG		CHF	12'155.00	83.59	1'016'036.45	1.00	1'016'036.45	83.59	1'016'036.45	1.00	1'016'036.45
1203204	CH0012032048	Act	Roche Holding AG		CHF	3'840.00	290.50	1'115'520.00	1.00	1'115'520.00	290.50	1'115'520.00	1.00	1'115'520.00
1213853	CH0012138530	Act	Credit Suisse Group AG		CHF	4'515.00	2.76	12'479.46	1.00	12'479.46	2.76	12'479.46	1.00	12'479.46
1221405	CH0012214059	Act	LafargeHolcim Ltd		CHF	4'630.00	47.88	221'684.40	1.00	221'684.40	47.88	221'684.40	1.00	221'684.40
1222171	CH0012221716	Act	ABB Ltd		CHF	7'360.00	28.06	206'521.60	1.00	206'521.60	28.06	206'521.60	1.00	206'521.60
1254978	CH0012549785	Act	Sonova Holding AG		CHF	405.00	219.30	88'816.50	1.00	88'816.50	219.30	88'816.50	1.00	88'816.50
12688156	CH0126881561	Act	Swiss Re AG		CHF	2'055.00	86.48	177'716.40	1.00	177'716.40	86.48	177'716.40	1.00	177'716.40
1384101	CH0013841017	Act	Lonza Group AG		CHF	395.00	453.10	178'974.50	1.00	178'974.50	453.10	178'974.50	1.00	178'974.50
1428449	CH0014284498	Act	Siegfried Holding AG		CHF	109.00	613.50	66'871.50	1.00	66'871.50	613.50	66'871.50	1.00	66'871.50
1485278	CH0014852781	Act	Swiss Life Holding AG		CHF	280.00	476.80	133'504.00	1.00	133'504.00	476.80	133'504.00	1.00	133'504.00
1908717	CH0019087177	Parts	Pictet Funds	Swiss Mid-Small Cap	CHF	73.00	8'406.99	613'710.27	1.00	613'710.27	8'406.99	613'710.27	1.00	613'710.27
21048333	CH0210483332	Act	COMP FIN RICHEMONT SA		CHF	1'920.00	119.90	230'208.00	1.00	230'208.00	119.90	230'208.00	1.00	230'208.00

Valeur	ISIN	Désignation du titre		Ccy	Val.nominale/Nbre	Cours comptable	Val. comptable ME	Crs dev. cpta	Val. comptable MdB	Crs marché	Val. marché ME	Crs dev. marché	Val. marché MdB
2154566	CH0021545667	Act.n	Vaudoise Assurance Hol.	CHF	48.00	423.00	20'304.00	1.00	20'304.00	423.00	20'304.00	1.00	20'304.00
23793565	CH0237935652	Parts	iShares ETF (CH)	iShares Core SPI (R)(CH):		CHF	3'800.00	131.50	499'700.00	131.50	499'700.00	1.00	499'700.00
24476758	CH0244767585	Act	UBS Group AG	CHF	19'585.00	17.21	336'959.93	1.00	336'959.93	17.21	336'959.93	1.00	336'959.93
2460882	CH0024608827	Act	Partners Group Hold. AG	CHF	123.00	816.80	100'466.40	1.00	100'466.40	816.80	100'466.40	1.00	100'466.40
2575132	CH0025751329	Act	Logitech International	CHF	525.00	57.06	29'956.50	1.00	29'956.50	57.06	29'956.50	1.00	29'956.50
3017040	CH0030170408	Act	Geberit AG	CHF	145.00	435.50	63'147.50	1.00	63'147.50	435.50	63'147.50	1.00	63'147.50
3886335	CH0038863350	Act	Nestle SA	CHF	14'940.00	107.14	1'600'671.60	1.00	1'600'671.60	107.14	1'600'671.60	1.00	1'600'671.60
41879292	CH0418792922	Act	Sika AG	CHF	665.00	221.70	147'430.50	1.00	147'430.50	221.70	147'430.50	1.00	147'430.50
43249246	CH0432492467	Act	Alcon AG	CHF	2'265.00	63.18	143'102.70	1.00	143'102.70	63.18	143'102.70	1.00	143'102.70
874251	CH0008742519	Act	Swisscom AG	CHF	275.00	506.60	139'315.00	1.00	139'315.00	506.60	139'315.00	1.00	139'315.00
881506	CH0008815067	Act.n	Sairgroup	CHF	1'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1.00	0.00
Total Actions suisses					86'844.00		8'385'174.46		8'385'174.46		8'385'174.46		8'385'174.46

Act. moy/grnd cap march.dev.

10608355	IE00B4K48X80	Parts	iShares III PLC - iShar	EUR	12'200.00	62.34	760'548.00	0.99	751'034.56	62.34	760'548.00	0.99	751'034.56
11358996	IE00B3YCGJ38	Parts	Source Markets PLC	S&P 500 UCITS ETF:Exchange		USD	7'220.00	733.36	5'294'859.20	733.36	5'294'859.20	0.93	4'898'803.73
1256644	LU0129445192	Parts	JPMorgan Funds SICAV	Europe Strategic Value Fund		EUR	27'720.00	23.51	651'697.20	23.51	651'697.20	0.99	643'545.34
19328344	IE00B8J37J31	Parts	iShares VI PLC	MSCI Japan CHF Hedged UCITS ET		CHF	9'010.00	60.19	542'311.90	60.19	542'311.90	1.00	542'311.90
47473812	FR0013412871	Parts	IXIOS Funds SICAV	Ixios Gold		USD	230.00	1'377.59	316'845.70	1'377.59	316'845.70	0.93	293'145.64
4839140	BE0948492260	Parts	DPAM B SICAV	Equities Europe Sustainable		EUR	1'565.00	403.25	631'086.25	403.25	631'086.25	0.99	623'192.21
59791120	FR0014001BT0	Parts	Ixios Energy Metals	USD	200.00	1'110.61	222'122.00	0.93	205'507.27	1'110.61	222'122.00	0.93	205'507.27
Total Act. moy/grnd cap march.dev.					0.00		0.00		7'957'540.65		0.00		7'957'540.65

Act. petit. cap march.dev.

10793202	IE00B42LF923	Parts	Vanguard Global Small-	Cap Index Fund:Institutional C		USD	6'136.00	297.33	1'824'387.43	0.93	1'687'923.25	297.33	1'824'387.43
Total Act. petit. cap march.dev.					6'136.00		1'824'387.43		1'687'923.25		1'824'387.43		1'687'923.25

Act. moy/grnd cap.march.émerg.

12855631	IE00B3DJ5Q52	Parts	Hermes Investment Funds	Emerging Markets Fund: F		USD	178'885.00	2.92	522'040.10	0.93	482'991.50	2.92	522'040.10
21966836	LU0950674175	Parts	UBS ETF SICAV - UBS ETF	MSCI Emerging Markets UCITS		USD	60'660.00	9.60	582'214.68	0.93	538'665.02	9.60	582'214.68
Total Act. moy/grnd cap.march.émerg.					239'545.00		1'104'254.78		1'021'656.52		1'104'254.78		1'021'656.52

Total Dépôt 0835-2405009-15 BCF

36'846'040.34

36'846'040.34

Dépôt 0835-2837226-35 BCV

Immobilier indirect suisse

10077053	CH0100770533	Droits	UBS AST Kommerz Immo CH	CHF	65.00	1'703.34	110'717.10	1.00	110'717.10	1'703.34	110'717.10	1.00	110'717.10
10615013	CH0106150136	Droits	Swiss Life Immo Schweiz	ESG		CHF	778.00	197.89	153'958.42	197.89	153'958.42	1.00	153'958.42
11354362	CH0113543620	Droits	CSA Real Estate CH	CHF	38.00	1'724.92	65'546.96	1.00	65'546.96	1'724.92	65'546.96	1.00	65'546.96
1312300	CH0013123002	Droits	CREDIT SUISSE ANLAGEST	CSA REAL ESTATE SWITZERLAND		CHF	81.35	1'975.66	160'712.04	1'975.66	160'712.04	1.00	160'712.04
13683758	CH0136837587	Droits	Swiss Life Immob. CH	CHF	2'075.00	174.43	361'942.25	1.00	361'942.25	174.43	361'942.25	1.00	361'942.25
18061472	CH0180614726	Parts	Zurich Invest Inst.Fund	ZIF Immobilien Indirekt CH		CHF	6'171.00	1'365.22	8'424'783.73	1'365.22	8'424'783.73	1.00	8'424'783.73
19225290	CH0192252903	Droits	Swisscanto Placements	Immobiliers Suisse P		CHF	2'499.00	165.26	412'984.74	165.26	412'984.74	1.00	412'984.74
24522912	CH0245229122	Droits	IST Investmentsstiftung	Immob. Schweiz Wohnen (ISW)		CHF	235.21	135.36	31'837.35	135.36	31'837.35	1.00	31'837.35
2522609	CH0025226090	Droits	CS Fondation de Placem.	Real Estate Switzerland Dynam.		CHF	5.00	2'206.37	11'031.85	2'206.37	11'031.85	1.00	11'031.85
287549	CH0002875497	Droits	UBS Fondation de Plac.	Immobilières Suisses		CHF	189.00	1'985.12	375'187.68	1'985.12	375'187.68	1.00	375'187.68
30120010	CH0301200108	Droits	Helvetia Anlagestiftung	Immobilien Romandie		CHF	514.98	1'398.17	720'028.19	1'398.17	720'028.19	1.00	720'028.19
33349032	CH0333490321	Parts	Akara Swiss Diversity	Property Fund PK		CHF	369.00	1'155.92	426'534.48	1'155.92	426'534.48	1.00	426'534.48
42726072	CH0427260721	Parts	1291 Schweizer Ast	Anlagegruppe Immobilien Schwei		CHF	1'179.24	119.15	140'509.04	119.15	140'509.04	1.00	140'509.04
43308927	CH0433089270	Parts	ZIF Immobilien Direkt	Schweiz		CHF	2'079.00	120.00	249'480.00	120.00	249'480.00	1.00	249'480.00
4955026	CH0049550269	Droits	Sarasin Anlagestiftung	Nachhaltig Immobilien Schweiz		CHF	274.17	1'637.77	449'019.21	1'637.77	449'019.21	1.00	449'019.21
Total Immobilier indirect suisse					16'552.93		12'094'273.04		12'094'273.04		12'094'273.04		12'094'273.04

Total Dépôt 0835-2837226-35 BCV

12'094'273.04

12'094'273.04

Dépôt 0835-2319203-85 Gestion int.

Placements alternatifs

30545123	GG00BZ4BLM23	Parts	Credit Suisse L/S	Swiss Franc Bond Fund		CHF	2'358.29	105.21	248'108.62	105.21	248'108.62	1.00	248'108.62
Total Placements alternatifs					2'358.29		248'108.62		248'108.62		248'108.62		248'108.62

Valeur	ISIN	Désignation du titre		Ccy	Val.nominale/Nbre	Cours comptable	Val. comptable ME	Crs dev. cpta	Val. comptable MdB	Crs marché	Val. marché ME	Crs dev. marché	Val. marché MdB	
Immobilier étranger indirects														
12355889	CH0123558899	Droits	UBS Inv. Found.3 AST 3	Global Real Estate	CHF	756.27	1'569.15	1'186'693.22	1.00	1'186'693.22	1'569.15	1'186'693.22	1.00	1'186'693.22
Total Immobilier étranger indirects						756.27		1'186'693.22		1'186'693.22		1'186'693.22		1'186'693.22
Infrastructure														
3926678	CH0039266785	Droits	UBS Investment Found.3	Global Infrastructure I-B	CHF	3'812.42	767.44	2'925'802.07	1.00	2'925'802.07	767.44	2'925'802.07	1.00	2'925'802.07
Total Infrastructure						3'812.42		2'925'802.07		2'925'802.07		2'925'802.07		2'925'802.07
Senior Loans														
22900283	LU0996462254	Parts	Credit Suisse Nova	SICAV - Global Senior Loan hdg	CHF	208.18	809.79	168'583.70	1.00	168'583.70	809.79	168'583.70	1.00	168'583.70
Total Senior Loans						208.18		168'583.70		168'583.70		168'583.70		168'583.70
Total Dépôt 0835-2319203-85 Gestion int.										4'529'187.61				4'529'187.61
Total général										108'180'225.24				108'180'225.24

INVENTAIRE DES TITRES (Récapitulation)

au 31.12.2022

Caisse de pension de la ville Bulle
Grand-Rue 7
CH-1630 Bulle

Securities Accounting
Pebe ID: 2100

	Val. comptable ME	Val. comptable MdB	Val. marché ME	Val. marché MdB
Dépôt 0835-2829753-95 UBS passif				
Total Obligations en CHF	8'124'412.31	8'124'412.31	8'124'412.31	8'124'412.31
Total Obligation en dev., hedgée CHF	9'101'570.38	9'101'570.38	9'101'570.38	9'101'570.38
Total Obl. d'entrep en dev., hgd CHF	4'063'557.36	4'063'557.36	4'063'557.36	4'063'557.36
Total Obl. march.émerg. mon loc.	3'358'084.58	3'106'899.85	3'358'084.58	3'106'899.85
Total Obl. convertible, hgd CHF	2'182'630.12	2'182'630.12	2'182'630.12	2'182'630.12
Total Actions suisses	10'599'891.01	10'599'891.01	10'599'891.01	10'599'891.01
Total Act. moy/grnd cap march.dev.	12'357'557.96	12'357'557.96	12'357'557.96	12'357'557.96
Total Act. petit. cap march.dev.	2'929'232.20	2'929'232.20	2'929'232.20	2'929'232.20
Total Act. moy/grnd cap.march.émerg.	2'244'973.06	2'244'973.06	2'244'973.06	2'244'973.06
Total Dépôt 0835-2829753-95 UBS passif		54'710'724.25		54'710'724.25
Dépôt 0835-2405009-15 BCF				
Total Obligations en CHF	5'492'233.50	5'492'233.50	5'492'233.50	5'492'233.50
Total Obligation en dev., hedgée CHF	6'071'610.45	6'071'610.45	6'071'610.45	6'071'610.45
Total Obl. d'entrep en dev., hgd CHF	2'996'834.63	2'996'834.63	2'996'834.63	2'996'834.63
Total Obl. march.émerg. mon loc.	1'660'402.40	1'536'204.30	1'660'402.40	1'536'204.30
Total Obl. convertible, hgd CHF	1'696'862.58	1'696'862.58	1'696'862.58	1'696'862.58
Total Actions suisses	8'385'174.46	8'385'174.46	8'385'174.46	8'385'174.46
Total Act. moy/grnd cap march.dev.	0.00	7'957'540.65	0.00	7'957'540.65
Total Act. petit. cap march.dev.	1'824'387.43	1'687'923.25	1'824'387.43	1'687'923.25
Total Act. moy/grnd cap.march.émerg.	1'104'254.78	1'021'656.52	1'104'254.78	1'021'656.52
Total Dépôt 0835-2405009-15 BCF		36'846'040.34		36'846'040.34
Dépôt 0835-2837226-35 BCV				
Total Immobilier indirect suisse	12'094'273.04	12'094'273.04	12'094'273.04	12'094'273.04
Total Dépôt 0835-2837226-35 BCV		12'094'273.04		12'094'273.04
Dépôt 0835-2319203-85 Gestion int.				
Total Placements alternatifs	248'108.62	248'108.62	248'108.62	248'108.62
Total Immobilier étranger indirects	1'186'693.22	1'186'693.22	1'186'693.22	1'186'693.22
Total Infrastructure	2'925'802.07	2'925'802.07	2'925'802.07	2'925'802.07
Total Senior Loans	168'583.70	168'583.70	168'583.70	168'583.70
Total Dépôt 0835-2319203-85 Gestion int.		4'529'187.61		4'529'187.61
Total général		108'180'225.24		108'180'225.24



FIDUCONSULT

Société fiduciaire d'expertises et de révision – Conseils juridiques et fiscaux

Rapport de l'organe de révision
au Comité de la

CAISSE DE PENSIONS DE LA VILLE DE BULLE - Bulle

Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022

Fiduconsult Audit SA Rue des Pilettes 3 Case postale CH-1701 Fribourg
Téléphone 026 422 72 00 Téléfax 026 422 72 80 E-mail: fiduconsult@fiduconsult.ch

Rapport de l'organe de révision
au Comité de la

CAISSE DE PENSIONS DE LA VILLE DE BULLE, Bulle

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la CAISSE DE PENSIONS DE LA VILLE DE BULLE, Bulle (l'institution de prévoyance) comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte d'exploitation pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'institution de prévoyance, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note VI (page 19) dans l'annexe aux comptes annuels qui décrit correctement les dépassements des limites de placements selon les articles 54 et suivants OPP2. Ce point ne modifie pas notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Comité. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimerons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Comité relatives aux comptes annuels

Le Comité est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'expert en matière de prévoyance professionnelle relatives à l'audit des comptes annuels

Le Comité désigne pour la vérification un organe de révision et un expert en matière de prévoyance professionnelle. Celui-ci est responsable de l'évaluation des provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels, constituées de capitaux de prévoyance et de provisions techniques. L'organe de révision n'a pas pour tâche de vérifier l'évaluation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques conformément à l'art. 52c, al. 1, let. a, LPP. Par ailleurs, l'expert en matière de prévoyance professionnelle examine périodiquement, conformément à l'art. 52e, al. 1, LPP, si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/rapport-de-revision-institutions-de-prevoyance>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.



Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le Comité répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements. Nous avons procédé aux vérifications prescrites à l'art. 52c, al. 1, LPP et à l'art. 35 OPP 2.

Nous avons vérifié si:

- l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- les comptes de vieillesse LPP étaient conformes aux dispositions légales;
- les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration de liens d'intérêt étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022 présentent un degré de couverture de 90.94 % selon l'article 44 al. 1 OPP2. Le taux de couverture selon l'art. 72a LPP s'élève à 83.94 %. Ce taux est supérieur au taux de couverture initial de 67.8 % et respecte le plan de financement établi par le Comité, approuvé par l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Fribourg, le 23 mai 2023

FIDUCONSULT AUDIT SA


Alain Richard
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)


André Figueiredo
Expert-réviseur agréé

Annexe : Comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe

